

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 66 (1915)
Heft: 1-2

Rubrik: Communication

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gründungsversuche in Pflanzschulen. (Gemeinsam mit Prof. A. Engler.)
Die solothurnischen Gemeindeforstfonds.

En outre, un grand nombre d'articles traitant de la forêt, de la protection des plantes, des oiseaux chanteurs et de recherches météorologiques.

La question de l'organisation des réserves, dont il a été un des initiateurs, lui a aussi inspiré quelques articles.

Au militaire, R. Glutz avait atteint le grade de major d'infanterie.

Consciencieux, modeste, serviable et bienveillant, notre collègue regretté n'avait que des amis. Nous perdons en lui un sylviculteur avisé, et son canton un serviteur fidèle. Puissent son souvenir et son exemple lui susciter des imitateurs !

COMMUNICATION.

Le nouveau professeur de sciences forestières à l'École polytechnique.

Le 16 février, le Conseil fédéral a nommé professeur, pour l'enseignement en langue française des sciences forestières, à l'École polytechnique fédérale, M. Henri Badoux, actuellement inspecteur forestier d'arrondissement, à Montreux.

Personne n'est mieux qualifié que M. Badoux pour occuper cette chaire.

Né en 1871, à Crémin près Moudon, M. Badoux obtint en juillet 1887, à l'École industrielle de Lausanne, le certificat de maturité, un an avant l'âge réglementaire. Après un an de stage préliminaire à Schaffhouse, chez M. K. Vogler, il suivit l'École forestière de 1888 à 1891. Son diplôme de „Forstwirt“ en poche, M. Badoux part pour Munich où il suit pendant deux semestres les cours de l'Université, puis il rentre au pays faire son stage, partie à Lausanne, partie à Lucerne, et obtient le 1^{er} novembre 1894 son brevet fédéral d'éligibilité à un emploi forestier supérieur. Après un an de stage administratif au Département de l'agriculture à Lausanne, M. Badoux est appelé à Zurich en qualité d'assistant à la station centrale de recherches forestières; il y reste trois ans et demi, soit du 1^{er} janvier 1895 au 1^{er} juillet 1898, date à laquelle il revient dans son canton d'origine comme inspecteur forestier du III^e arrondissement (Vevey-Montreux), à la tête duquel il sera ainsi resté dix-sept ans et demi et où son départ cause d'unanimes regrets.

M. Badoux n'est pas seulement sylviculteur expérimenté, observateur perspicace et naturaliste, c'est aussi un écrivain forestier de valeur, qui a derrière lui un bagage littéraire déjà considérable.

Citons parmi ses publications les plus importantes :

1895: Untersuchungen über Körnerzahl und Korngrösse der Waldsämereien.

- 1895: Untersuchungen über das Wachstum auf verschiedenen Bodenarten.
1898: Untersuchungen über Sickerwassermengen.
1898: Lichtversuche mit Deckgittern.

(Ces quatre travaux ont été publiés dans les „Mitteilungen“ de la station centrale d'essais forestiers. Volumes IV et VI.)

- 1898: Die schönsten Bäume Zürichs und Umgebung. (Dans Usteri: Die Kaianlagen.)
1910 et 1912: Les beaux arbres du canton de Vaud. (Volumes I et II.)
1913: Les Forêts de Montreux. (Dans „Montreux illustré“ de G. Bettex.)
1914: La Suisse forestière. (Traduction de: Die forstlichen Verhältnisse der Schweiz, par Ph. Flury.)

M. Badoux a, en outre, publié un grand nombre d'articles dans divers journaux et périodiques suisses. Citons, parmi les plus importants de ceux donnés au „Journal forestier“:

- 1896: Représentation graphique de l'accroissement circulaire des arbres isolés et de peuplements.
1899: L'épicéa à verrues du Moos.
1902: Une nouvelle forme de l'épicéa commun.
1904: Le reboisement de la plaine du Rhône.
1906: Sur la conservation de nos beaux arbres.
1906: Rendement des taillis furetés de l'arrondissement de Vevey.
1907: Les variations de quelques-unes de nos essences.
1908: Rendement des forêts communales du district de Vevey, durant les dix dernières années.
1905 à 1913: Divers article et rapports sur les pépinières forestières scolaires dans le canton de Vaud.

Cette liste nous montre le nouveau professeur, maniant également bien nos deux langues nationales principales et dirigeant ses recherches dans les domaines les plus variés de la sylviculture, des sciences naturelles appliquées et de l'administration.

Nous félicitons l'Ecole et les étudiants de cette nomination et présentons à notre collaborateur nos meilleurs vœux — mais aussi l'expression des regrets que nous cause son départ du canton. *Mt.*

BIBLIOGRAPHIE.

La Suisse forestière, par *Ph. Flury*, adjoint à la Station fédérale de recherches forestières, à Zurich, traduit par H. Badoux, inspecteur forestier à Montreux, ouvrage publié par la *Société suisse des forestiers*. Avec 17 illustrations, 5 cartes et 6 planches hors texte. Lausanne, Librairie Payot & Co., 1914.

La publication d'une œuvre de vulgarisation sur la forêt suisse fut décidée, en 1909, par la Société suisse des forestiers, à son assemblée générale à Frauenfeld. Nous possédons, il est vrai, l'étude magistrale „*La forêt*“, par feu le professeur Landolt. Mais ce livre, édité en 1866, ne peut nous renseigner sur les innovations et les progrès réalisés dans les 48 dernières années. Depuis sa publication, une nouvelle législation forestière, celle de la Confédé-